



Juvigné

LE PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Dans les zones à faible densité, il apparaît de plus en plus essentiel de répondre aux besoins de mobilité des diverses populations et d'améliorer leurs modes de déplacements dans des conditions durables pour tous.

Certaines collectivités imaginent et mettent en œuvre des outils adaptés à une demande faible et diffuse. La palette des réponses apportées démontre que la question des déplacements en zone peu dense ne présente pas de solution unique, mais de multiples possibilités à combiner et à adapter à chaque territoire.

Afin d'encourager ces efforts, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 crée un plan de déplacements spécifiques aux territoires ruraux : le plan de mobilité rurale. Ce nouveau dispositif vise à proposer sur ces territoires une **approche globale de la gestion de la mobilité**. En cherchant à équilibrer et à concilier les différents modes de déplacements, il participe à un **meilleur cadre de vie** et favorise ainsi **l'attractivité de ces territoires**.

A cet égard, le **Cérema** vient d'éditer un **guide** pour la mise en œuvre de ce plan ; outil adapté aux besoins des acteurs locaux des territoires ruraux ou faiblement urbanisés, publics et privés, ce guide apporte une aide à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces plans de mobilité rurale. Il fait référence à des expériences locales remarquables dont certaines bénéficient de plusieurs années de fonctionnement.

Pour en savoir plus : www.cerema.fr

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE CIRCULATION APAISÉE

« Zones 30 » et « zones de rencontre » font partie de la palette d'outils réglementaires à disposition des collectivités pour favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière. Des municipalités l'ont bien compris, en intégrant **ces zones de circulation apaisée** au sein d'un document de planification. Véritable feuille de route, ce schéma directeur permet de planifier les investissements en coordonnant les aménagements de l'espace public favorables à la marche et au vélo et d'une manière générale, à la sécurité routière.

Fruit d'un diagnostic croisant formes urbaines, déplacements et stationnement, le schéma édicte les grands principes d'aménagement qui permettront de rendre la hiérarchie du réseau viaire plus lisible par tous les usagers.

En effet, **la rue** n'est jamais uniquement vouée à la circulation : elle accueille d'innombrables usages, activités et fonctions, qui cohabitent plus ou moins aisément. Modérer la vitesse est un des outils les plus efficaces pour résoudre les conflits d'usage et favoriser la mixité entre les modes de déplacement, tout en assurant les conditions de sécurité indispensables. **La zone 30, la zone de rencontre et l'aire piétonne sont donc autant d'outils pour organiser le partage de l'espace public.**

Un nombre croissant de communes en Mayenne, telle la ville de Mayenne, s'engage dans cette démarche visant à un partage équilibré des espaces collectifs, une solidarité éthique des citoyens.



CONNAISSEZ VOUS L'ORT ?



L'Observatoire Régional des Transports des Pays de la Loire est une association de type loi 1901 créée en avril 1994 ayant pour mission de mettre à disposition des ressources et organiser des échanges sur les transports de marchandises et de voyageurs (tous modes) ; il regroupe les principaux acteurs régionaux concernés par les transports de voyageurs et de marchandises.

Il existe un ORT dans chaque région ; chaque structure est administrée par un conseil d'administration (CA) composé des membres fondateurs et de membres actifs.

Ses membres actifs et associés sont des administrations, des établissements publics (Ademe, SNCF ...) des collectivités (Conseils Régional et Départemental, communautés de communes et communes) des associations, des organisations professionnelles et exploitants de réseaux routiers, des chambres consulaires et enfin des universités, écoles. La liste n'est cependant pas exhaustive.

L'ORT diffuse des informations et communique sur les actions utiles au secteur des transports.

L'observatoire est également acteur dans la diffusion des connaissances, la concertation et le partenariat entre acteurs du transport. Il organise régulièrement des réunions régionales à thème ainsi qu'un colloque annuel, le but étant de créer un dialogue constructif entre les différents acteurs publics ou privés du transport.

« Les mardis de l'ORT » traitent d'expériences et font intervenir des experts et témoins sur différentes thématiques.

En voici quelques-unes :

Comment mobiliser l'expertise des usagers dans la production des services de mobilité ?

Quelles solutions et perspectives pour les transports en ville ? Problématique du dernier kilomètre : enjeux et acteurs concernés, leviers d'action.

La mobilité électrique : les raisons du succès - Projets et réalisations en Pays de la Loire.

Alors, n'hésitez pas et inscrivez vous aux manifestations de l'ORT des Pays de la Loire

www.observatoire-transport.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



source : SNCF réseau

DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC TER AU REGARD DE LA NOUVELLE LIGNE LGV

L'ouverture de la LGV Bretagne-Pays de la Loire en 2017 va améliorer la desserte de la Bretagne et des Pays de la Loire, et réduire les temps de parcours notamment entre Paris-Laval et Paris-Rennes. La mise en service de la LGV va également s'accompagner – grâce notamment à la **virgule de Sablé** – d'une réorganisation de l'**offre TER autour de Laval**.

Dans ce contexte, la DDT 53 a sollicité le Cerema - Direction territoriale Ouest pour une étude destinée à lui permettre de mieux cerner les enjeux « TER – aménagement » dans le cas spécifique des territoires de Laval-Loiron et des Coëvrons, desservis par la ligne ferroviaire actuelle, d'expliciter le lien entre TER et aménagement du territoire, d'avoir des éléments de compréhension de la gouvernance nécessaire aux projets d'aménagement du territoire en lien avec le TER et enfin d'appréhender les impacts potentiels de la ligne LGV Le Mans-Rennes sur l'agglomération de Laval en termes de dynamisme économique et démographique.

L'étude devra fournir des précisions sur le développement du trafic TER et notamment les opportunités et les freins au développement du trafic TER dans les petits pôles ruraux (Coëvrons) et dans les villes moyennes (Laval) et sur les impacts attendus de la ligne LGV Le Mans-Rennes dans l'agglomération de Laval et sur le territoire mayennais. Cette étude devra faire également l'analyse des mobilités autour de chaque gare TER des territoires ciblés et abordera, enfin, l'opportunité de la création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à Evron.

Cette étude devrait être disponible début 2017.

Et n'oubliez pas de participer à la réunion de votre réseau « **mobilité déplacements de la Mayenne** » qui se tient le **16 décembre prochain** à la **mairie de Mayenne**.